

## Communiqué - 20/02/2004

### TVA SUR LE DISQUE : QUE FAIT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ?

Le SNEP et l'UPFI tiennent à faire part de leur extrême préoccupation par rapport au silence des autorités françaises concernant la TVA sur le disque alors même qu'elles ont très largement communiqué l'accord obtenu avec le Chancelier Schröder sur la TVA dans la restauration.

A l'heure où l'on assiste à un pillage en règle de la musique, avec une chute de plus de 20% des ventes de disques dans notre pays et où le marché allemand du disque a été divisé par deux, il serait particulièrement choquant que le Président de la République et le Premier Ministre abandonnent la revendication de la France sur le disque.

Nous sommes en droit d'espérer que les plus hautes autorités de l'état manifesteront dans les tous prochains jours une obstination et une conviction pour le disque aussi remarquables que celles dont ils ont su faire preuve pour la restauration.

De plus, chacun sait que l'impact fiscal pour l'Etat en cas de baisse du taux pour le disque est infiniment moindre que celui qui va se produire avec le passage à taux réduit dans la restauration. Et doit-on souligner à nouveau que les professionnels ont signé avec le Ministre de la Culture un engagement formel le 21 juin 2003 de répercuter intégralement toute baisse de TVA au profit du consommateur.

La renonciation d'un engagement sans cesse renouvelé par le Président de la République serait extrêmement choquante. La filière musicale, confrontée à de multiples difficultés, ne le comprendrait pas.

Les producteurs de disques ont écrit pour leur part au cabinet du Premier Ministre hier. Ils demandent aux Pouvoirs Publics de confirmer leur engagement et d'indiquer quelles actions ils entendent mener en vue du prochain conseil Ecofin.

Pour toute information :  
SNEP : 01 44 13 66 66  
UPFI : 01 53 77 66 40